



LIVRET de MEDIATION

Exposition "Les Roms : luttons contre les idées reçues"

*"La médiation culturelle fonde,
dans le passé, le présent et l'avenir,
les langages par lesquels les hommes peuvent penser leur vie sociale,
peuvent imaginer leur devenir, peuvent donner à leurs rêves,
à leurs désirs et à leurs idées,
les formes et les logiques de la création »*

Bernard Lamizet

1. Intérêts et principes de la médiation pour cette exposition.....p2
2. Rôle attendu du médiateur.....p3
3. Fiche technique de l'expositionp3
4. Boîte à outils.....p8
5. Le Cultionary.....p9
6. Les Joutes verbales.....p12
7. Parcours de médiations par l'image.....p14

1. Intérêts & Principes

La médiation est une pratique ou une discipline qui vise à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Ce tiers neutre, indépendant et impartial, est appelé **médiateur** : il intervient pour faire le lien entre le public et l'oeuvre suivant des objectifs récréatifs et éducatifs de sensibilisation, d'initiation et de découverte. Les pratiques de la médiation font appel à des éléments de pédagogie et de qualité relationnelle. Il peut s'agir de médiation orale (visite, ateliers..) ou de médiation écrite (écriture de journaux d'exposition, cartels détaillés, fiches de salles).

Ce livret propose un **guide de préparation et d'organisation de l'animation interactive de visites guidées** pour l'exposition. Les enjeux variés d'une médiation culturelle de « Les Roms : luttons contre les idées reçues » peuvent se décliner à travers les spécificités de cette exposition :

Itinérante – l'exposition est présentée dans diverses villes et structures, des établissements scolaires aux centres sociaux en passant par les mairies et bibliothèques, et peut ainsi se prêter à une mise en perspective locale, afin de l'adapter aux publics ainsi qu'aux contextes historiques et contemporains, politiques, sociaux et culturels des lieux qui l'accueillent.

Contemporaine – Faisant écho précisément aux conditions de vie actuelles des Roms en France, ainsi que de façon plus large aux questions d'accueil, de mixité et de solidarité que posent le contexte migratoire à toutes les sociétés contemporaines, l'exposition offre de riches potentiels d'appropriation et de réactivité par le public.

Visuelle – Faisant appel au support ludique et facile d'accès de la bande dessinée, l'exposition se veut aussi une proposition scénographique simple et dynamique, nourrie d'une esthétique sobre pour valoriser un contenu historique, social, politique, et juridique riche.

Engagée – " Les Roms : luttons contre les idées reçues " s'attaque aux causes, aux effets, et aux mécanismes de diffusion de préjugés qui circulent sur les personnes Roms ou désignées comme telles. L'exposition est donc avant tout un rare outil de sensibilisation qui s'appuie sur le partage d'informations scientifiques riches et complètes.

2. Le rôle attendu du médiateur

Son action consiste en un travail de liaison entre l'exposition et le public. Cela implique un savoir sur l'exposition ainsi que la prise en compte et l'accompagnement de publics divers.

La présentation interactive d'un tel objet demande **une phase de préparation amont**. De la prise de **connaissance des contenus** à l'expérimentation des outils à disposition, en passant par l'appropriation d'une **trame de déroulé de séance** de médiation... le passeur s'assure un éventail d'outils et d'appuis, suffisamment souples pour laisser évidemment une **place à l'improvisation face aux réactions et contributions variées du publics**.

Outre cette préparation en amont, la conduite d'une médiation est avant tout une mission **de communication, de langage et d'adaptation** rapide aux interlocuteurs. Les aspects importants de son rôle consistent à savoir **susciter l'intérêt du public, planifier l'imprévu, être à l'écoute, disponible et présent, adopter une vision sous plusieurs angles et prêt à enrichir sa manière d'aborder les problèmes**. Etre prêt à dépasser ses propres certitudes et à entendre du moins d'autres points de vue.

3. Fiche technique de l'exposition

a. Présentation de Romeurope

Historique

Le CNDH Romeurope a été **créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse »**, qui présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France.

Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms. Les associations présentes à cette initiative ont décidé de fonder ce collectif **pour agir de manière spécifique sur ce sujet toutes étant déjà engagées auprès des Roms vivant en France, à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits**.

Objectif

Le CNDH Romeurope a pour objectif principal de **favoriser le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants** en France et leur inscription dans le droit commun. Pour cela,

il vise à **lutter contre toutes les formes de discriminations et le racisme spécifique dont ces personnes sont victimes** dans un contexte de migration.

Une structure militante qui a vocation à **interpeller les responsables politiques et institutionnels** à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits pour les Roms et à mener des luttes pour la défense du droit des personnes.

b. Présentation de l'exposition

L'exposition "**Les Roms : luttons contre les idées reçues**", est un des outils créés dans le cadre de l'action du CNDH Romeurope autour de la **lutte contre les discriminations et la stigmatisation en raison de la nationalité, de l'origine, de l'appartenance ethnique réelle ou supposée**.

Cette exposition s'inscrit dans un objectif de **déconstruction des stéréotypes envers les Roms ou les personnes désignées comme telles**. Ce sont exclusivement les Roms vivant dans des conditions d'extrême précarité (squat, bidonville ou autre lieu de survie) qui sont visés par cette exposition. Ils ne représentent absolument pas *tous* les Roms vivant en France. L'exposition vise de manière ludique et pédagogique avec l'appui de dessins et des textes, à remettre les idées à l'endroit et les préjugés à l'envers.

Pour ce faire, 9 panneaux ont été réalisés à partir d'une brochure publiée en 2013 par le CNDH Romeurope « Ceux qu'on appelle les Roms, luttons contre les idées reçues ».

c. Fiche technique

Détails techniques

- Nombre de panneaux : 9
- Ordre : Pour la cohérence de l'exposition, il est recommandé d'exposer en premier le panneau « De qui parle-t-on » puis le panneau « Lexique » puis finir par le panneau « Alors que faire ? ». Les panneaux thématiques « Travail », « Séjour et éloignements forcés », « Education », « Habitat », « Délinquance », « Santé » peuvent être exposés dans n'importe quel ordre.
- Format : 84,1 x 59,4 cm (format A1)
- Surface nécessaire : 7m de mur sur la longueur.
- Matière : toile Serge Ferrari Decolit 251 M1 (type toile cirée, plutôt souple)
- Système d'accrochage : chaque panneau est doté d'œillets métalliques aux 4 coins

- Matériel nécessaire : Crochets pour la suspension
- Contenu : Dessins + texte informatif
- Auteur : CNDH Romeurope
- Graphiste : Mathieu Monfourny
- Illustrateur : Julien Revenu
- Année de parution : 2015
- Lieux de diffusion : écoles, mairies, centres sociaux, maisons de quartier, évènements associatifs et institutionnels etc.

Modalités et conditions de prêt et d'envoi

- Envoi ou dépôt d'un chèque de caution (non encaissé) d'une valeur de 200 euros à **l'ordre de l'AG CNDH Romeurope au 59 rue de l'Ourcq 75 019 Paris.**
- Les frais de transport de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur sous forme de remboursement après envoi de facture de la part du CNDH Romeurope.
- Renseignements et réservation :
 - @ : contact@romeurope.org**
 - Tel : 06.35.52.85.46**
 - Collectif National Droits de l'Homme Romeurope**
 - 59 rue de l'Ourcq, Paris 75019**

d. Résumés des Panneaux

Panneaux introductifs - 1 & 2

1 - De qui parle-t-on ?

Le premier panneau revient sur le terme "Roms", son histoire et son évolution, pour en déconstruire l'effet homogénéisant en montrant la diversité des groupes qui sont identifiés sous ce terme, et en soulignant au passage qu'ils ne se reconnaissent pas tous sous cette hétéronomie.

Une brève histoire et géographie de la présence rom en Europe est abordée pour distinguer les phases successives et les raisons - économiques et politiques - d'immigration en France notamment.

Ce panneau introductif déconstruit ensuite les caractéristiques économiques, sociales et culturelles associées à cette catégorie pour en apporter toutes les nuances nécessaires : les Roms ne sont pas tous migrants, pauvres et nomades.

Ce premier point sur la catégorie "rom" permet d'introduire l'objectif de cette exposition en réaction à la montée des discours stigmatisants depuis 2010 à l'encontre de ces populations, dont seuls les 15 à 20 000 habitants des bidonvilles et squats attirent une attention politique et médiatique disproportionnée, sous l'angle quasi-exclusif de la question sécuritaire.

2 - Lexique

Le second panneau donne des éléments de compréhension lexicale et processuelle sur la notion de "préjugé", au moyen de définitions, d'un schéma du cycle de la stigmatisation, discrimination, et exclusion, ainsi que d'une bande dessinée de 4 vignettes illustrant le processus de diffusion du préjugé.

Panneaux thématiques - 3 à 8

Les panneaux thématiques sont composés chacun :

- *d'une illustration sur le thème général du panneau*
- *de 2 à 3 phrases étiquetées "Préjugé" : reprenant une citation de discours politique ou une affirmation courante circulant sur les personnes dites "roms"*
- *d'un encadré "Réalité" : prenant le contre-pied de ce préjugé au moyen d'un argument clair et concis de nature juridique, sociologique, historique, etc.*
- *d'un paragraphe explicatif pour aller plus loin.*

3 - Séjour et éloignements forcés

Ce panneau revient sur le droit fondamental à la liberté de circulation des citoyens européens, tout en pointant les entraves particulières appliquées aux citoyens roumains et bulgares précaires.

La seconde partie du panneau se penche sur la politique migratoire française de renvois des citoyens européens pour en souligner les aspects discriminatoire, inutile et illégal.

4 - Habitat

Le panneau n°4 contredit les idées selon lesquelles les Roms ou les personnes désignées comme telles seraient nomades, auraient l'habitude de vivre en bidonville et en communauté. Il s'agit de comprendre que les caractéristiques de l'habitat auxquels ils sont souvent associés sont une conséquence de leur précarité économique et de leur exclusion sociale et non pas un choix culturel. Sont pointées du doigt les politiques publiques responsables de la généralisation et de la pérennisation de ces modes de vie précaires. Enfin le mode de vie familial, plus qu'un reflet d'une quelconque tradition,

est à comprendre au regard des nécessités de survie du fait de l'impact de la solidarité et des liens communautaires sur les chances d'installation et d'insertion.

5 - Travail

Le panneau n°5 insiste tout d'abord sur le fait que la mendicité n'est pas un choix mais une activité de survie dans un contexte d'exclusion durable du marché du travail instauré par la France entre 2007 et 2014. Cette stratégie de survie est induite par ailleurs par un déficit de formation scolaire et professionnelle et par des l'inaccessibilité des circuits d'insertion professionnelle.

Ensuite, concernant la saturation du marché de l'emploi en France et la soi-disant impossibilité d'insérer ces personnes, il est intéressant de regarder les compétences et expériences que détiennent les migrants d'Europe de l'Est pour constater qu'elles concernent des domaines où les besoins en recrutement peuvent être élevés.

6 - Education

"Ils ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école" : contre ce préjugé, rappel est fait sur le droit constitutionnel français à l'instruction, la formation et la culture pour tous, qui constitue un devoir de l'Etat.

L'accent est ensuite porté sur les difficultés que rencontrent les familles pour scolariser leurs enfants, l'inscription étant trop souvent refusée, sur la base de demandes administratives illégales le plus souvent. Les obstacles à l'assiduité ensuite sont nombreux : des coûts que cela représente pour les familles, à l'instabilité géographique et la précarité économique et sociale induites par les expulsions répétées de leurs lieux de vie.

7 - Santé

Les Roms ou les personnes désignées comme telles sont souvent stigmatisés sur le plan de l'hygiène et de la santé. Pourtant ils font face notamment à des risques accrus par leurs conditions de vie indignes, puis à des obstacles administratifs nombreux et parfois illégaux dans l'accès aux soins.

Il est par ailleurs souvent affirmé qu'ils profitent des prestations sociales françaises, alors même qu'ils en sont régulièrement exclus du fait des refus de domiciliation, étape administrative nécessaire à l'ouverture de nombreux droits. Il est aussi important de noter un important déficit d'information concernant ces prestations et des pratiques discriminatoires aux guichets de l'administration : ces éléments constituent aussi des freins dans l'accès effectif à leurs droits.

8 - Délinquance

Un des préjugés les plus forts sur les personnes Roms concerne leur supposée propension à la délinquance et à l'exploitation des enfants notamment. Face à un tel imaginaire, le public est invité à considérer la construction médiatique et politique disproportionnée d'un trait généralisé à l'ensemble d'une population, alors qu'il est le fait qui plus est, d'une minorité. Une distinction est à apporter entre la participation des enfants à la survie de la famille - phénomène observable dans de nombreux pays touchés par la pauvreté auquel une réponse sociale est à apporter avant tout - et l'exploitation d'enfants dans des réseaux de traite, dont ces populations vulnérabilisées sont victimes avant tout.

Panneau complémentaire - 9

9 - Alors que faire?

Le dernier panneau est l'occasion d'ouvrir une réflexion sur les actions possibles face à ce cycle de la stigmatisation et de l'exclusion sociale. Trois pistes sont évoquées - s'informer, comprendre, agir.

4. La Boite à outils

Le livret de médiation propose une boîte à outils dans laquelle le médiateur pourra piocher au gré des préférences, selon le public accueilli et les conditions de présentation de l'exposition. L'intérêt de ces quelques outils est de nourrir la séance par une démarche interactive, au moyens de supports autres que les panneaux, venant éclairer les informations contenues dans l'exposition, les préciser, les situer géographiquement, temporellement, mais aussi les comparer ou encore les opposer à des sources autres qu'associatives et militantes... tout cela dans le but d'encourager la réflexivité des participants ainsi que de puiser dans des circuits de diffusion courants et dans des références culturelles familières afin de questionner les spectateurs sur leurs propres sources d'imaginaire et de préjugés et de permettre une appropriation critique des contenus de l'exposition.

- Des cartes de l'Europe et de la répartition territoriale des bidonvilles en 2015 en France
- Les Chiffres clés
- Une frise chronologique des dates pour comprendre l'histoire des bidonvilles roms en France
- Des photographies d'hier et d'aujourd'hui.
- Un quizz [CDERE – Hors la Rue]

5. Cultionary

Ce livret propose d'entrer **de façon ludique, interactive et réflexive** dans l'exposition, à travers un "**jeu**" sensible autour des préjugés. L'intérêt d'un tel temps - dont la durée et les modalités restent évidemment optionnels et ouverts - réside dans **l'échauffement intellectuel, discursif et relationnel** qu'il encourage afin que le public entre ensuite de façon active dans l'exposition et dans la manipulation du concept de préjugé.

Thème : Image / Stéréotype / Préjugé

Objectif :

- travailler sur nos stéréotypes et préjugés afin de comprendre leur fonctionnement
- travailler précisément sur les images que nous avons des "minoritaires"

Préparation :

- préparer une liste de mots à illustrer
- avoir un tableau/paperboard pour marquer les scores
- feuilles et stylos pour dessiner
- scotch/ punaises pour accrocher les dessins

Durée : 45min à 2h.

Règles du jeu :

- Former des équipes de plusieurs personnes (3-4 équipes) / ou 1 seul groupe de 4-5 personnes
- Eloigner les équipes les unes des autres. Donner discrètement à 1 personne de chaque équipe, le même mot (extrait de la liste)
- Cette personne doit le faire deviner à son équipe en le dessinant, sans parler
- L'équipe du dessinateur peut proposer des solutions mais ne peut poser de question
- Une fois le mot deviné, l'équipe récolte un point.
- Le mot est écrit ensuite sous le dessin
- Sont affichés les dessins de chaque équipe pour ce mot
- Un temps est pris pour comparer et expliquer les dessins de chaque équipe (parole aux dessinateurs)
- Passer à un autre mot pour un autre dessinateur par équipe. Ainsi à chaque tour, 1 personne par équipe aura en charge un mot à faire deviner

Compte-rendu du jeu

- ❖ Récolter les impressions du public quant à la difficulté d'un tel jeu
- ❖ Comparer les dessins et les mots qu'ils sont censés représenter. Commenter leur diversité/homogénéité, pour encourager l'interprétation des représentations individuelles et collectives.
- ❖ Comprendre ensemble l'écart entre les images et la réalité concernant ce qu'ils appellent "les Roms", en s'appuyant notamment sur le **panneau 1 de l'exposition : "Qui sont les Roms?"**
- ❖ Ouvrir ce compte-rendu final par une discussion sur l'origine de nos images, positives ou négatives ainsi que sur les effets qu'elles ont sur les personnes.
- ❖ S'appuyer pour cette partie analytique sur le **panneau 2 : "Lexique"** pour reprendre quelques éléments de compréhension autour de la notion de préjugés.
- ❖ Tester la compréhension de ces termes en attirant l'attention des participants sur **la bande dessinée du panneau 2 "Lexique"** en demandant soit :
 - de décrire la situation
 - d'inventer les bulles
 - d'imaginer la suite

Le choix des mots

- ❖ Le choix des mots est à adapter au public, au lieu
- ❖ Chaque mot exige des consignes particulières :

Exemple : si l'on travaille sur une nationalité, il peut être plus intéressant de proscrire les drapeaux et devises nationales dans les dessins.
- ❖ Suggestion de mots :

Concernant la thématique des "Roms", il est intéressant de **varier les appellations ethniques, nationales, statutaires**, ainsi que de fondre ce mot dans **d'autre types de concepts plus ou moins abstraits, ayant trait à des valeurs, à des modes de relation**, à des domaines politiques, médiatiques...

Exemples :

Différence - Racisme - Education - Discrimination - Réfugié - Conflit - Amitié
- Européen - Paysan - Pauvreté - Musulman - Egalité - Japonais - Russe - Droits
de l'homme - Média - Touriste - Etranger - Solidarité - Arabe - Moldave, etc.

Conseils pour l'animateur :

- ❖ Activité susceptible de faire sortir les stéréotypes les plus immédiats et les plus communs. Le jeu est certes créatif mais **il ne faut qu'il se limite aux dessins**. Il est intéressant qu'il ouvre sur une discussion autour des risques des stéréotypes et l'origine des images véhiculées.
- ❖ L'animateur pourra être confronté à tous types de préjugés ; il est important de rester **hors du jugement sur les stéréotypes des participants**, pour rester constructif et plutôt critique des mécanismes de formation des préjugés.

*L'évaluation et la discussion doivent contribuer à la prise de conscience que nous avons tous **besoin des stéréotypes pour établir un lien** avec nos environnements et les personnes qui nous entourent ou ne nous entourent justement pas. S'ils sont pratiques, cela ne doit pas masquer le fait qu'ils sont des **images, des raccourcis et des suppositions qui ont peu à voir avec la réalité**.*

Etre attentif aux stéréotypes et aux risques de leur diffusion reste la meilleure façon de prévenir la discrimination.

- ❖ **En choisissant stratégiquement les mots** que l'on veut faire deviner, l'on pourra faire remarquer aux participants que l'on a rarement des préjugés négatifs sur les personnes avec lesquelles nous n'avons aucun contact.
(Exemple : plus de difficulté à dessiner une ethnie du Bhoutan, qu'une minorité présente en France)
- ❖ La question de l'origine des stéréotypes mérite d'être posée et sera l'occasion de **solliciter les références médiatiques, culturelles, et politiques des participants**. Pourront être évoqués le rôle des médias, de l'éducation scolaire, de la famille, des groupes de pairs, etc.) en sollicitant des exemples dans les images publicitaires, médiatiques, musicales, filmiques, etc.

6. Joutes verbales

Pour varier l'approche et la participation du public, une entrée par le jeu des "joutes verbales" est aussi possible pour chaque panneau. Nous en donnerons ici un exemple, déclinable. Cette démarche demande moins de préparation en amont mais davantage d'implication au moment de la séance pour transmettre les quelques règles et cadrer les échanges. En guise de préparation :

- Il est nécessaire de disposer d'un espace suffisamment adapté pour un atelier en groupe de travail.
- Il est préférable de disposer de chaises pour le public

Règles du jeu

- Une affirmation "Préjugé" tirée d'un panneau est donnée
 - 2 équipes vont devoir débattre publiquement de la question, l'une étant « pour », l'autre « contre » selon une attribution aléatoire par l'animateur. On pourra distinguer l'équipe "préjugé", l'équipe "anti-préjugé".
- Conseil : dans le cadre d'un grand groupe, il est possible d'attribuer 1 panneau par duo d'équipes opposées, au lieu de séparer tout le groupe en deux équipes sollicitées pour chaque panneau. Ainsi 2 équipes sont en scène pour chaque panneau, les autres équipes étant spectatrices.
- Il est précisé aux participants que l'exercice ne consiste pas tant à dire ce que l'on pense, qu'à trouver un maximum d'arguments qui vont dans le sens d'une des deux positions (pour ou contre), même s'ils ne sont pas nos arguments. Le but du jeu est de reproduire et nourrir le débat.
 - Un temps de travail en équipe permet de trouver collectivement quelques idées d'arguments et de préparer les prises de parole (qui commence, qui termine, qui porte quel argument)
 - Pour s'aider, les participants sont invités à puiser dans le contenu du panneau (textes et dessins), et/ou dans leurs connaissances et références personnelles.
 - Les équipes adverses prennent place en ligne face à face (devant les autres équipes spectatrices)
 - Les règles de prises de parole sont rappelées : 1 personne par équipe prend la parole à la fois, à laquelle 1 personne de l'autre équipe doit répondre. On ne peut parler directement après un membre de son équipe, à moins que l'équipe adverse n'ait pas de réponse à apporter et préfère rebondir sur un autre argument. La répartition de la parole entre les membres de l'équipe pour répondre à l'autre équipe doit se faire naturellement, sur une base volontaire et chacun doit pouvoir s'exprimer et s'écouter. Quand le débat s'épuise, ou quand le temps imparti est écoulé, il est rendu possible aux participants de changer de camp s'ils ont été convaincus par les arguments adverses, de même que le public peut aussi rejoindre l'une ou l'autre équipe.

Le rôle du médiateur

Le médiateur équilibre les échanges en **redistribuant une parole** qui serait inégale. Il **facilite** les échanges en relançant le débat s'il s'épuise trop vite. Il **tempère** les échanges s'ils dérivent vers des attaques personnelles par exemple. Et enfin il peut **compléter** et nourrir les échanges, une fois le débat terminé, et ce, à l'appui du contenu des panneaux, en rappelant le droit, en **précisant** les arguments. Un de ses rôles est de **valoriser** les paroles et de **synthétiser** la teneur du débat en valorisant les échanges adverses. Cette joute verbale peut ainsi être réitérée panneau par panneau, en choisissant à chaque fois un des préjugés thématiques.

Intérêts de l'atelier

L'intérêt d'un tel exercice est donc la mise en scène du débat, l'objectivation des opinions circulant autour du thème, l'objectivation des préjugés et de la réalité qui peut leur être opposée. Outre la prise de conscience de l'intérêt de dialoguer, cet exercice permet de remettre en question le caractère *a priori* naturel d'une idée, le caractère évident d'un problème.

D'un point de vue méthodologique, demander à des élèves d'explorer un argumentaire qui ne les convainc pas *a priori* encourage **l'effort intellectuel de déconstruction des images**, dans un sens ou l'autre, exercice qui revêt d'autant plus de pertinence si le participant est encouragé à changer de camp au terme de la joute.

7. Parcours de médiation par l'image

Chaque panneau peut être l'objet d'un temps de lecture, de compréhension et de déconstruction des préjugés. Nous proposons ci-dessous des parcours de médiation pour chaque panneau, partant principalement des dessins qu'ils présentent.

Panneau 3 - Séjour

❖ Présenter le thème "Séjour" et construire ensemble une définition

- Partir des expériences de chacun : "avez-vous voyagé? Où? Avez-vous vécu à l'étranger?"
- Solliciter des exemples pour montrer la variété des types d'émigration : tourisme, voyage, fuite d'un dictateur, migration économique, etc.
- Poser la question de la différence entre voyager/émigrer.
- Faire sortir les préjugés sur le thème : "d'où viennent les Roms d'après vous et quelle est la situation dans leur pays ?"

❖ Description de l'image - Qui ? Où ? Quoi ?

Cette phase donne *la parole au public* pour nommer ce qu'il voit et comprend de la scène, de façon surtout descriptive et factuelle. Le médiateur relance et distribue la parole:

- La famille (lien supposé de parenté mère/enfants) semble en situation de migration (valises, passeport), expressions surprises, en attente.
- Le douanier vérifie le passeport de cette famille (drapeau européen sur le livret)
- La scène : se déroule sûrement à la frontière française, une famille avec ses valises est stoppée par un douanier à la frontière/ un policier lors d'un contrôle d'identité, ou est enjointe à partir (attirer l'attention sur le geste du douanier)

❖ Analyse collective de l'image

La situation est-elle celle d'une entrée ou d'une sortie ?

Si l'on regarde le droit européen, nous pouvons imaginer qu'il s'agit de ce que l'on appelle une « reconduite à la frontière ». Si le policier/douanier exige que la famille parte c'est qu'elle est restée trop longtemps sur le sol français ou qu'elle ne remplit plus les conditions pour rester au regard de la loi. En revanche, elle est en théorie autorisée à entrer comme elle veut, car le droit européen accorde la liberté de circulation à tous les citoyens de l'Union européenne. Or la Bulgarie et la Roumanie, dont les Roms sont majoritairement issus, font partie de l'Union européenne depuis le 1^{er} Janvier 2007.

C'est la durée et les conditions de séjour qui sont soumises à un contrôle renforcé. Cette scène est donc emblématique d'une liberté de circulation appliquée de façon plus restrictive et contrôlée pour les citoyens stigmatisés comme le sont les Roms.

❖ **Interprétation en lien avec les phrases « préjugés »**

Ce thème est à lire et interpréter à la lumière du droit de circulation consacré par l'Union européenne pour tous les citoyens européens, pour comprendre dans quelle mesure ce principe ne s'applique que de façon discriminatoire à une partie des citoyens d'Europe de l'Est stigmatisés.

- Le droit : un citoyen européen – et donc a fortiori tous les Roms – a droit de séjourner dans un autre pays européen pendant 3 mois, s'il remplit quelques conditions :
 - Ne pas troubler l'ordre public
 - Ne pas être une charge pour le système d'assistance sociale

Au-delà de 3 mois, les critères pour pouvoir rester sont limitatifs : il faut travailler, étudier, ou avoir des ressources suffisantes. La condition des « ressources suffisantes » construit ainsi un droit qui exclut d'emblée les européens pauvres, alors même qu'une grande partie des migrations intra-européennes sont justement des migrations économiques la recherche d'une vie meilleure.

- Les faits :
 - En France les fameux « aller-retour » des citoyens d'Europe de l'Est sont particulièrement stigmatisés alors qu'il s'agit d'un droit. Une restriction abusive a donc été créée pour limiter cette pratique : « l'abus de droit », qui permet de condamner les personnes faisant ces aller-retour.
 - La possibilité de rester au-delà de 3 mois si l'on remplit le critère du travail ou des ressources suffisantes a été considérablement limitée pour les Roumains et Bulgares jusqu'en 2014, car l'entrée de leur pays dans l'Union européenne a été conditionnée à la mise en place en France notamment de « mesures transitoires », restreignant drastiquement les possibilités d'exercer un travail.
 - Les autorités françaises ont mis en place une politique d'éloignement forcé du territoire, à destination principale des habitants des bidonvilles étiquetés comme « roms », que le dessin traduit peut-être, et qui a donné lieu à 4000 retours forcés de 2013 à 2014. Ces retours sont non seulement inutiles : les citoyens européens ont le droit de revenir, coûteux, mais ils aggravent en plus la précarité de ces personnes qui subissent davantage de discriminations dans leurs pays.

❖ Conclusion

Le droit européen concernant la liberté de circulation s'est longtemps appliqué de façon conditionnelle aux citoyens d'Europe de l'Est et les pratiques françaises ont accentué cette application discriminatoire du droit au séjour. Les indices de cette discrimination se trouvent notamment dans les déclarations politiques – la Premier Ministre Manuel Valls a déclaré publiquement que les Roms et Roumains n'avaient pas vocation à rester en France – et le traitement médiatique criminalisant les migrations dites « roms » autour de l'image de profiteurs d'un système social et d'un marché de l'emploi auxquels ils n'ont pourtant pas eu accès pendant longtemps.

Panneau 4 - Habitat

❖ Présenter le thème "Habitat" et construire ensemble une définition

- Partir des expériences de chacun : "où vivez-vous?"
- Solliciter des exemples pour montrer la variété des types d'habitat
- Poser la question de la différence entre loger/habiter
- Faire sortir les préjugés sur le thème : "où habitent les "Roms" d'après vous?"

❖ Description de l'image - Qui ? Où ? Quoi ?

Cette phase donne *la parole au public* pour nommer ce qu'il voit et comprend de la scène, de façon surtout descriptive et factuelle. Le médiateur relance et distribue la parole:

- La scène : les personnages (lien supposé de parenté père/fille), les expressions/émotions des personnages (tristesse/joie)
- L'objet : le dessin
- L'arrière-plan : cabanes, caravane, déchets
- Le premier plan : bidon et feu (chauffage)

❖ Analyse collective de l'image

Cette phase peut intervenir directement au moment de la description ou être approfondie après. Les principales idées à tirer de la description sont :

- Les conditions de vie sur un bidonville
- Le contraste entre le dessin et la réalité (couleurs, maison individuelle/bidonville)
- Le *contraste* entre l'enfant et l'adulte (expression, espoir/rêve, etc.)

❖ Interprétation

De façon semi-dirigée, il s'agit ensuite de tirer les enjeux principaux qui se dégagent de cette image en:

- Faisant le lien avec le thème "Habitat"
- En reposant la question : où les "Roms" habitent-ils, dans quelle mesure peut-on considérer le bidonville comme un habitat, etc.
- En posant surtout la question du choix de vivre en bidonville : s'appuyer sur le personnage du père de famille pour souligner le fait que ce mode d'habitat est moins un choix culturel, traditionnel ou autre pour montrer qu'il s'agit avant tout d'un problème de pauvreté. Que ce problème ne touche pas que les "Roms" en France, puisque le pays compte en 2015 plus de 3,5 millions de mal-logés d'après le 20^{ème} Rapport de la Fondation Abbé Pierre.

❖ **Faire le lien avec les phrases "préjugés"**

- La "culture nomade"

Idée principale : la mobilité des "Roms" est une conséquence des expulsions à répétition, plutôt qu'un choix de vie car ils sont sédentaires en général dans leur pays d'origine. Les caravanes sont surtout des habitats provisoires et le plus souvent précaires.

- Le "choix" des bidonvilles

Idée principale : vivre en bidonville est une solution de survie que les familles souhaitent provisoire mais qui est la conséquence de la crise du logement et de politiques d'exclusion envers les Roms en France. L'état de ces lieux de vie est d'autant plus insalubre que les services municipaux ne remplissent pas leurs obligations de ramassage des ordures, d'accès à l'eau et à l'électricité.

- La vie en communauté

Idée principale : les "Roms" ne vivaient pas forcément en communauté dans leur pays d'origine mais s'installer près de la famille élargie, plutôt que de vivre isolément est un moyen de survie, permettant la mise en place de solidarités nécessaires au moment de l'arrivée notamment.

❖ **Conclusion**

Pour représenter l'habitat "rom" s'il y en a un, c'est sous le prisme de la pauvreté et de la précarité que l'on est le plus proche de la réalité... tout en notant que tous les Roms ne vivent pas en bidonvilles, et tous les habitants des bidonvilles ne sont pas des Roms. (à Calais, à Dunkerque, dans le bois de Vincennes, dans les cabanes des travailleurs saisonniers de l'Hérault etc...)

Panneau 5 - Travail

❖ **Présenter le thème "Travail" et construire ensemble une définition**

- Partir des expériences de chacun : "où travaillez-vous?"

- A quoi sert le travail?
- Le travail, un droit ou un devoir?
- Faire sortir les préjugés sur le thème : "quels métiers font les Roms d'après vous?"

❖ **Description de l'image - Qui ? Où ? Quoi ?**

Cette phase donne *la parole au public* pour nommer ce qu'il voit et comprend de la scène, de façon surtout descriptive et factuelle. Le médiateur fait deviner, relance et distribue la parole:

- Personnage : travailleur, ouvrier dans le bâtiment (indices : marteau, caisse)
- Lieu : la ville/le chantier (indices : grue, bâtiment, mur de sécurité)
- Le mur : barrière du chantier, porte trop petite...

❖ **Analyse collective de l'image**

Cette phase peut intervenir directement au moment de la description ou être approfondie après. Les principales idées à tirer de la description sont :

- Le *paradoxe* du message : Marché du Travail/Porte trop petite : aspect inaccessible et message contradictoire de l'injonction à travailler
- La *métaphore* du mur : frontière, rempart à l'emploi, malgré la volonté de travailler

❖ **Interprétation**

De façon semi-dirigée, il s'agit ensuite de tirer les enjeux principaux qui se dégagent de cette image en montrant que seul problème que souligne cette image est celui de "*l'accès*":

- Il y a un ouvrier outillé, compétent et désireux de venir travailler. Les habitants des squats et des bidonvilles ont souvent une expérience dans le bâtiment, la récupération, la ferraille.
- Il y a un chantier, du travail disponible, et peu de demande. Les emplois qu'ils pourraient occuper sont souvent dans des domaines dans lesquels il y a justement un besoin de main-d'œuvre.
- L'enjeu principal est donc celui de la *discrimination* sur la base du critère de la nationalité, voir de l'appartenance ethnique réelle ou supposée

❖ **Faire le lien avec les phrases "préjugés"**

- La mendicité

Elle existe mais il faut la comprendre comme une stratégie de survie face à un marché de l'emploi fermé aux citoyens roumains et bulgares suite aux mesures transitoires imposées par la France jusqu'en 2014, qui les a exclus durablement de l'emploi, de la formation et des circuits d'insertion professionnelle.

- Le marché de l'emploi saturé

Les emplois que les habitants des squats et des bidonvilles pourraient exercer - parce qu'ils ont de l'expérience dans la construction, le recyclage ou la ferraille par exemple - sont justement dans des domaines où l'offre existe.

❖ **Conclusion**

Nous sommes marqués par les images médiatiques disproportionnées de la mendicité. Cette stigmatisation encourage une distorsion et une méconnaissance des raisons qui poussent les habitants des squats et des bidonvilles vers des activités de survie.

Ces préjugés masquent une autre partie de la réalité : beaucoup travaillent ou souhaitent travailler. Le problème est moins celui de la volonté des personnes, que des possibilités d'accès au marché de l'emploi qu'ils ont. Non seulement précarité entrave les processus d'insertion professionnelle, mais en plus les mesures transitoires ont exclus durablement cette population du marché de l'emploi.

Ces mesures transitoires sont discriminantes : elles ont été appliquées seulement aux citoyens européens Roumains et Bulgares pendant 7 ans, sous l'effet certainement de la peur du fameux "appel d'air" qui n'a jamais eu lieu.

A noter que l'on peut aussi observer un accès inégal à l'éducation et à la formation dans les pays d'origine et en France, situation responsable en partie d'une exclusion plus massive et d'une vulnérabilité accrue sur le marché de l'emploi.

Panneau 6 - Education

❖ **Présenter le thème "Education" et construire ensemble une définition**

- Partir des expériences de chacun : "où et par qui êtes vous "éduqué"
- A quoi sert l'éducation?
- L'éducation, un droit ou un devoir?
- Faire sortir les préjugés sur le thème : "Pourquoi les enfants Roms vont-ils peu ou pas à l'école?"

❖ **Description de l'image - Qui ? Où ? Quoi ?**

Cette phase donne *la parole au public* pour nommer ce qu'il voit et comprend de la scène, de façon surtout descriptive et factuelle. Le médiateur fait deviner, relance et distribue la parole:

- Personnages : un parent et 2 enfants
- Lieu : rue/école
- Le mur : enceinte de l'école, très haut
- Scène : le père aide ses enfants à escalader le mur pour accéder à l'école.

- Panneau : rappel du *devoir de l'Etat* de garantir l'éducation pour tous.

❖ **Analyse collective de l'image**

Cette phase peut intervenir directement au moment de la description ou être approfondie après. Les principales idées à tirer de la description sont :

- Le sens de l'extrait : l'Etat est responsable de la scolarisation et de l'éducation des citoyens, obligation d'autant plus forte que cette phrase est tirée du Préambule de la Constitution (en haut de la hiérarchie des lois). La France a par ailleurs ratifié des traités internationaux consacrant le droit de tous les enfants à l'instruction (Convention internationale des droits de l'enfant...).
- La *métaphore* du mur : frontière, rempart à l'éducation, malgré la volonté d'aller à l'école. Les obstacles à la scolarisation creusent le fossé des inégalités et accentuent leur exclusion du travail, du logement, etc. Ce mur est le symbole d'une frontière durable entre "eux et nous".
 - o Poser la question des obstacles : langue, précarité, transports, coût, expulsions, etc.

❖ **Interprétation**

De façon semi-dirigée, il s'agit ensuite de tirer les enjeux principaux qui se dégagent de cette image en montrant que problème majeur que souligne cette image est celui de "*l'accès*" :

- L'école est obligatoire mais c'est avant tout un devoir de l'Etat et des mairies d'en permettre l'accès à tous. Au lieu de faire respecter ce droit des individus, des obstacles importants sont érigés, - exigences abusives de justificatifs comme la domiciliation pour l'inscription, répétition depuis des années d'une politique d'expulsions systématiques des bidonvilles, responsable de la déscolarisation des élèves, etc.
- Contrairement à ce que l'on croit, les familles, aidées des associations, font beaucoup d'efforts comme le montre l'image du père portant ses enfants, pour permettre aux enfants d'aller à l'école. Il s'agit même pour certains d'un des motifs principaux qui les ont amenés à émigrer en France: offrir à leurs enfants un avenir meilleur.
- Au-delà des entraves à l'inscription, le suivi de la scolarité est difficile pour les enfants vivant en squat ou en bidonville. Toutes les démarches de scolarisation et les repères pris à l'école, tous les efforts en somme, sont à recommencer après chaque expulsion. En effet, les enfants peuvent se retrouver hébergés provisoirement ou les familles se reloger par leurs propres moyens souvent trop loin de l'école où les enfants sont scolarisés.
- La précarité vient impacter aussi la scolarisation du point de vue du coût que cela représente pour les familles (livres, vêtements, transports, cantine, etc.)

❖ Conclusion

Malgré les obligations de l'Etat de permettre l'accès de tous à l'éducation, rares sont les enfants qui peuvent accéder durablement à l'école. Ce mur symbolise la précarisation de leurs conditions de vie par les expulsions à répétition ainsi que les politiques et pratiques discriminatoires des mairies et des établissements dans l'accueil des enfants.

Mais la discrimination ou la violence raciste peut toucher les enfants aussi au sein même de l'école et fragiliser leur rapport à l'institution.

Panneau 7 - Santé

❖ Présenter le thème "Santé" et construire ensemble une définition

- Partir des expériences de chacun : "où, quand et par qui êtes-vous "soigné" ?"
- Qu'est ce qui favorise la bonne santé ?
- Quels sont les moyens d'avoir des soins ?
- Faire sortir les préjugés sur le thème

❖ Description de l'image - Qui ? Où ? Quoi ?

Cette phase donne *la parole au public* pour nommer ce qu'il voit et comprend de la scène, de façon surtout descriptive et factuelle. Le médiateur fait deviner, relance et distribue la parole:

- Personnages : un homme et une femme enceinte qui semble aller mal.
- Lieu : en bord de route, bidonville, dans un bois, caché
- Scène : une ambulance passe vite au loin, le père tente de courir après pour secourir la mère

❖ Analyse collective de l'image

Cette phase peut intervenir directement au moment de la description ou être approfondie après. Les principales idées à tirer de la description sont :

- Le premier plan : les conditions de vie contradictoires avec la maternité. Rappel des conditions sur les bidonvilles : absence d'accès à l'eau, à l'électricité, à l'électricité, pas de ramassage des ordures. Ces conditions fragilisent la maternité, mais aussi l'ensemble de l'état de santé des habitants, notamment les plus fragiles (enfants, personnes âgées, etc.)
- La *métaphore de l'accès* : le bidonville est invisible, éloigné, caché (parfois dans des forêts, sans adresse, etc.) De nombreux obstacles empêchent les habitants des bidonvilles d'avoir accès aux soins (la connaissance des dispositifs, l'éloignement, etc.)

- La distance n'est pas seulement géographique mais aussi institutionnelle : l'ambulance qui ne s'arrête pas est une image qui souligne que même s'ils ont droit à une couverture sociale, les soins leurs sont parfois illégalement refusés.

❖ **Interprétation**

De façon semi-dirigée, il s'agit ensuite de tirer les enjeux principaux qui se dégagent de cette image en montrant que problème majeur que souligne cette image est celui de "l'accès":

- L'état de santé est lié à la précarité sociale en bidonville et non à l'origine des personnes dites "roms".
- L'état sanitaire, voir l'hygiène est un des préjugés les plus forts concernant les personnes dites "roms". Il s'agit d'ailleurs d'un des motifs de rejet ou de stigmatisation premiers auxquels sont confrontés les enfants à l'école par exemple. Pourtant, cela résulte des conditions de vie insalubres au sein des bidonvilles. Ces conditions sont les conséquences du refus de la majorité des autorités locales d'organiser le ramassage des ordures, le raccordement à l'eau et à l'électricité, etc. qui garantiraient des conditions de vie dignes et humaines ainsi que la sécurité des personnes.
- Le faible accès aux soins, aux couvertures maladies.
- Outre l'extrême précarité des habitants, les obstacles dans l'accès aux soins sont aussi responsables de la détérioration de la santé. Si les habitants des bidonvilles ont droit en théorie à une couverture sociale, ils méconnaissent souvent les dispositifs de santé, et font parfois face au refus de soin illégal de la part des administrations. Par ailleurs, l'accès même à la couverture santé est conditionné à d'autres droits, qui leur sont niés en amont : la domiciliation, de droit de séjour, etc.

❖ **Conclusion**

Malgré les obligations de l'Etat - rappelées dans le cas du bidonville de Calais - de permettre l'accès de tous à des conditions de vie dignes (accès à l'eau, à l'électricité, etc.), les conditions de vie sur les bidonvilles et squats sont généralement insalubres et favorisent les risques d'accidents et le développement de maladies au sein de populations qui sont par ailleurs discriminées dans leur accès aux soins. Il est difficilement concevable que les personnes dites "Roms" viennent en France pour profiter de quelconques aides publiques dans la mesure où ils en sont largement privés.

Panneau 8 - Délinquance

❖ Présenter le thème "Délinquance" et construire ensemble une définition

- Partir des expériences de chacun : "qu'est-ce que la délinquance?" Trouver des exemples différents de formes de délinquance.
- Où entend-on parler de délinquance?
- Qui dit ce qui est délinquant et ce qui ne l'est pas?
- Quelles sont les réponses à la délinquance?
- Faire sortir les préjugés sur le thème : y a-t-il une délinquance "rom" ?

❖ Description de l'image - Qui ? Où ? Quoi ?

Cette phase donne *la parole au public* pour nommer ce qu'il voit et comprend de la scène, de façon surtout descriptive et factuelle. Le médiateur fait deviner, relance et distribue la parole:

- Premier plan : un journaliste filme une scène de répression par un policier d'une femme, visiblement pauvre (tenue rapiécée...), qui laisse tomber une pomme.
- Au second plan : un groupe d'hommes en costumes, avec des valises. L'un d'eux vole une valise tandis que les autres sont occupés à regarder la scène.

❖ Analyse collective de l'image

Cette phase peut intervenir directement au moment de la description ou être approfondie après. Les principales idées à tirer de la description sont :

- 2 types de délinquance :
 - o Les raisons possibles de l'arrestation de la jeune femme : mendicité, vols etc. La "petite délinquance" : les "voleurs de pommes, de poules..."
 - o Le monde de la finance et les autres formes de délinquance : détournements de fonds, évasion fiscale, etc.
- *Une attention disproportionnée* : on connaît moins la "délinquance financière", ses coupables, ses modalités, ses chiffres, etc. tandis que la délinquance dite "rom" fait souvent l'objet d'une couverture médiatique alors qu'elle cause sans doute moins de préjudices à la société. (Campagne médiatique de Sarkozy en 2003, puis de Valls en 2004, etc.)
- *Une répression disproportionnée* : le policier aussi focalise ses missions sur la jeune "rom", et laisse passer d'autres délits sans doute plus conséquents.

❖ **Interprétation**

De façon semi-dirigée, il s'agit ensuite de tirer les enjeux principaux qui se dégagent de cette image en montrant que problème majeur que souligne cette image est celui de "*la stigmatisation d'une délinquance dite "rom"*":

- S'il y a de la délinquance de la part de personnes dites "roms", cela ne concerne qu'une minorité. D'ailleurs comment mesurer une telle délinquance, alors même que les statistiques ethniques sont interdites en France?
- En revanche c'est en général la communauté entière qui est rejetée, voir expulsée lorsque des délits sont commis par certains, alors même qu'en droit français, la sanction n'est pas censée s'appliquer aux proches et voisins de l'auteur du délit.
- Concernant la nature des délits en questions, qui sont l'objet d'une activité policière ciblée, ces délits restent mineurs, liés avant tout à une situation de grande précarité qui nécessite une réponse sociale.
- Il y a une différence entre les stratégies de survie des familles en grande précarité, stratégies auxquelles participent les enfants comme dans beaucoup de pays pauvres. Et les réseaux de traite humaine qui exploitent les mineurs à des fins de prostitution, vols, etc.
- L'exploitation des enfants est souvent pointée du doigt dans les médias et les statistiques policières reposent en partie sur l'interpellation multiple des mêmes mineurs. Pourtant il ne s'agit à nouveau que d'une minorité et cette situation doit appeler des mesures de protection de l'enfance.
- Ces réseaux s'appuient sur la vulnérabilité sociale et économique de ces enfants qui doivent être pris en compte comme des victimes. Cette vulnérabilité est accrue par les expulsions répétées, qui condamnent les jeunes à la déscolarisation, l'errance...

❖ **Conclusion**

Il est nécessaire de dépasser les images médiatiques de la répression de la délinquance dite "rom" qui en grossissent l'ampleur statistique, qui en culturalisent la nature, en généralisent la pratique à toute une communauté, en pénalisent la réponse, au lieu de s'attacher à ses facteurs sociaux-économiques notamment... La portée des délits commis par des personnes dites "roms" mériterait d'être relativisée par des délits majeurs et systémiques.

Concernant l'exploitation des enfants, qui contribuent à forger les préjugés autour d'une communauté qui ne partagerait pas les valeurs humaines et familiales du reste de la société, il est important de pointer que le fossé n'est pas tant culturel qu'économique et social, et qu'au lieu de criminaliser une jeunesse dite "rom", l'urgence est à apporter une protection effective de l'enfance... plutôt que de criminaliser les victimes des réseaux d'exploitation.